

L'Entreprise Publique Nationale Industrielle et sa contribution dans la croissance économique en Algérie durant la période 1989-2018.

The National Industrial Public Enterprise and its contribution to the economic growth in Algeria during the period 1989-2018.

CHAOUA Derradji *

Université de Jijel (Algérie), Email chaoua34@yahoo.fr

Date de réception : 23/04/2021;

Date de Acceptation : 25/06/2021;

Date de publication: 30/07/2021;

Résumé:

L'entreprise Publique Nationale Industrielle fut depuis longtemps un opérateur principal de l'économie algérienne. Des réformes successives furent décidées, depuis la fin des années quatre-vingts, en vue d'en faire un véritable centre de production de valeur et de richesses. Les résultats obtenus jusqu'à nos jours ne s'avèrent, cependant, pas encourageants, en particuliers en matière de sa contribution dans la croissance économique du pays. La situation actuelle ne pourrait plus perdurer davantage, et il devient nécessaire que le gouvernement prenne des décisions courageuses en vue de responsabiliser ses gestionnaires et de l'exposer de façon effective et définitive à l'épreuve du marché.

Mots clés : Entreprise Publique Nationale Industrielle, Réformes économiques, Autonomie des entreprises publiques, Secteur public industriel, Croissance économique.

Jel Classification Codes: L32.

Abstract:

The National Industrial Public Company has long been a major operator of the Algerian economy. Successive reforms have been decided since the end of the eighties, with a view to making it a real center of production of value and wealth. The results achieved so far are, however, not encouraging, especially in terms of its contribution to the country's economic growth. The current situation could not last any longer, and it is becoming necessary for the government to take courageous decisions in order to hold its managers accountable and expose it effectively and definitively to the test of the market.

Keywords: National Industrial Public Enterprise, Economic Reforms, Autonomy of public enterprises, Industrial Public Sector, Economic Growth.

Jel Classification Codes: L32.

*Auteur correspondant,

1. Introduction.

L'Entreprise Publique Nationale Industrielle (E.P.N.I.) est depuis long temps au centre des préoccupations économiques de l'Etat. Elle fut utilisée par le Gouvernement, dans une première étape, comme outil d'intervention économique directe, en vue de mettre en place un appareil de production public industriel pouvant permettre de construire une économie intégrée et indépendante. Des investissements publics colossaux furent effectués par cette entreprise dans les différentes branches industrielles, avec une nette priorité donnée aux industries dites lourdes ou industrialisantes, telles que les industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME). De nombreux complexes et unités de production purent ainsi voir le jour, et le pays paraissait durant les années soixante-dix prendre le chemin d'une réelle industrialisation. Les résultats obtenus lors de la mise en exploitation de cet appareil de production s'avérèrent toutefois très décevants, et son maintien en fonctionnement, lui-même, ne pouvait être assuré que grâce au soutien financier accordé continuellement par l'Etat.

Les réformes économiques décidées au début des années quatre-vingts n'étaient pas en mesure de changer sensiblement de la situation de l' E.P.N.I. . D'autres, misant sur la libération de l'initiative des gestionnaires et la décentralisation de l'environnement économique, les succédèrent quelques années après. La transition vers le système de l'économie de marché, décidée dans ce sillage, n'a pas remis en cause les réformes de l'autonomie, qui avaient pour objectif de rendre l'entreprise en question un véritable centre de production de richesses.

Mais la situation de l' E.P.N.I. ne paraît pas beaucoup changer après les réformes dont elle fit l'objet jusqu'à nos jours, et son rôle au sein de l'économie nationale ne paraît pas aussi productif qu'on le souhaitait. La présente étude se propose donc de traiter de ce sujet et de jeter de la lumière sur ce côté de la vie économique du pays. La problématique formulée à ce sujet est la suivante:

Quels sont les effets qu'auraient eu les réformes, dont l'Entreprise Publique Nationale Industrielle fit l'objet, sur son fonctionnement et sur l'amélioration de sa contribution dans la croissance économique en Algérie, depuis 1989 jusqu'à 2018 ?

Le traitement de cette problématique nécessite que l'on réponde particulièrement aux questions secondaires ci-après:

- Quelles sont les réformes structurelles dont l'E.P.N.I. a fait l'objet depuis 1988, et quel est l'impact que ces réformes ont pu avoir sur le fonctionnement de cette dernière?
- Comment a évolué la croissance économique annuelle du pays, et quelle est l'importance de son niveau enregistré au cours de la période sus-indiquée?
- Quelle est en fin l'importance de la contribution de l'E.P.N.I. dans cette croissance économique?

Nous avançons au début de cette étude l'hypothèse suivante:

Les réformes dont l'E.P.N.I. a fait l'objet n'ont pas changé substantiellement le fonctionnement de cette dernière, et n'ont pas eu d'effet positif sur l'amélioration de sa contribution dans la croissance économique du pays au cours de la période considérée.

Le traitement de la problématique évoquée ci-dessus s'est appuyé sur un certain nombre de recherches et écritures précédentes, ainsi que sur des chiffres et données publiés par des organismes officiels tels que la Banque Mondiale, l'Office National des Statistiques et la Banque d'Algérie.

La méthodologie adoptée pour cette étude se résume dans l'exposition, dans un premier temps, des réformes structurelles décidées au profit de l'E.P.N.I. depuis 1988 et les répercussions qu'elles ont pu avoir sur son fonctionnement, puis dans la présentation de l'évolution du taux de croissance annuelle du P.I.B au cours de la période considérée, et en fin dans la mise en exergue de la contribution de l'E.P.N.I. dans la croissance économique du pays, à travers l'étude de certains indicateurs adéquats, à savoir: la valeur ajoutée du secteur industriel national, la part du secteur industriel public dans la valeur ajoutée du secteur industriel national, l'excédent net d'exploitation dégagé par le dit secteur industriel public et le nombre de postes d'emploi que ce dernier a pu assurer. La méthode utilisée, elle, est inductive mais aussi déductive, conformément à la nature des données de l'étude et aux besoins de synthèse.

L'importance que revêt ce travail est indéniable, parce qu'il est absolument nécessaire que la situation de l'E.P.N.I., au sein de l'économie nationale, soit définitivement réglée, surtout avec ces temps de crise et de manque de ressources.

Cette étude s'est focalisée principalement sur le secteur des industries publiques hors hydrocarbures ou manufacturières, du fait des caractéristiques particulières de ces dernières en matière d'expansion et de potentialités de croissance économique.

Elle a été répartie en trois principaux paragraphes, comme indiqué ci-après:

- Forme juridique, mission et structures organisationnelles de l'Entreprise Publique Nationale Industrielle.
- Evolution du taux de croissance économique en Algérie depuis 1989 jusqu'à 2018.
- Contribution de l'Entreprise Publique Nationale Industrielle dans la croissance économique.

2. Forme juridique, mission et structures organisationnelles de l'Entreprise Publique Nationale Industrielle.

Plusieurs formes juridiques furent prises par l'E.P.N.I. depuis son apparition jusqu'à nos jours. Les plus importantes en sont: l'Entreprise socialiste, l'Entreprise Publique Economique et l'Entreprise Publique sous l'égide des Groupements Publics Industriels.

2.1 L'Entreprise Socialiste.

L'Entreprise Socialiste est apparue au cours des années soixante-dix, en remplacement des formes d'Entreprise Publique héritées par l'Algérie de son époque coloniale. Sa création répondait à un besoin de conformité avec les choix socialistes fondamentaux adoptés par l'Etat durant cette période.

L'Entreprise Socialiste était chargée de la mise en oeuvre du Plan. Elle n'était pas évaluée selon le principe de la rentabilité financière, ses gestionnaires, eux, n'étaient pas non plus évalués selon des critères de performance précis. La tutelle qui ne s'intéressait pas à l'évaluation des décisions de gestion tenait par contre beaucoup au respect des règles bureaucratiques imposées par les différents textes législatifs et

réglementaires en relation avec son activité (DEBBOUBE, 1995, p. 6). La gestion de l'Entreprise Socialiste finit de ce fait par se bureaucratiser et sa situation financière par se détériorer.

2.2 L'Entreprise Publique Economique.

Les réformes de 1988 ont opté pour le changement du système économique lui-même, en adoptant l'idée de l'autonomie de gestion de l'Entreprise Publique. Elles eurent pour but de mettre fin aux immixtions des instances administratives centrales dans la gestion de cette dernière, et de permettre à ses responsables directes de prendre les décisions nécessaires à même d'affronter les exigences de leur environnement de travail (BOUZIDI A. , 1988, p. 147).

L'Entreprise Publique Economique (E.P.E.) est la nouvelle appellation juridique adoptée pour l'Entreprise Publique Autonome véhiculée par les textes législatifs relatifs aux réformes décidées au début de l'année 1988. Elle s'est caractérisée par l'accent manifestement mis sur le rôle économique de création de richesses de l'entité en question que l'Entreprise Socialiste n'a pas su jouer jusqu'à alors. La rentabilité financière devait, quoique progressivement, être le principal critère à utiliser dans l'évaluation de ses résultats.

Pour ce qui est de ses structures principales, l'E.P.E. fut dotée d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un directeur général. Les textes définissant leur composition et leurs prérogatives sont inspirées des règles du droit commercial relatives aux sociétés anonymes.

Le contrôle stratégique de l'E.P.E. fut dans un premier temps assuré par des fonds de participation, sorte d'entreprises publiques économiques qui furent chargées de procéder, pour le bénéfice l'Etat, à des investissements économiques, notamment par la participation au capital des entreprises publiques économiques à l'effet de générer des gains financiers (Loi n° 88-03, Art 2, JORADP N°2, p 28). Le fonds social du fonds de participation est resté néanmoins inaliénable (BOUZIDI, 1988, p. 147) et même les actions des E.P.E. ne pouvaient être cédées qu'à des personnes du droit public ou à d'autres entreprises publiques économiques. Ces dispositions trouvaient leur justification dans le fait que les réformes de l'Autonomie n'avaient au début pas pour but de réaliser une transition directe vers l'économie de marché.

Au milieu des années quatre-vingt-dix, des holdings publics furent créés en remplacement des fonds de participation, avec pour mission de rentabiliser et de faire fructifier le portefeuille d'actions, participations et autres valeurs mobilières qui leur sont transférées. Ces holdings furent, contrairement de ce qu'il y avait avec les fonds de participation, investis de tous les attributs du propriétaire à l'égard des entreprises sous leur contrôle (BOUZIDI, 1999, p. 81). La cession des actifs physiques et financiers des E.P.E. fut aussi permise aux personnes en dehors du secteur public, et la rentabilité financière de son côté fut érigée en véritable critère d'évaluation de leur performance.

Les conditions de fonctionnement effectif des E.P.E. n'ont cependant pas beaucoup changé après l'adoption de la formule des holdings. La désignation des responsables à la tête des E.P.E. resta toujours soumise aux anciennes règles d'allégeance et de confiance, et l'évaluation des résultats de leur travail selon le critère de la rentabilité financière n'eut toujours pas lieu. Le

gouvernement de son côté ne cessa « d'intervenir directement tant au niveau des holdings qu'à celui des E.P.E. » (BOUZIDI, 1999, p. 86). L'idée de l'autonomie qui constituait la base des réformes du secteur public marchand était jusqu'à cette période donc loin d'être concrétisée.

Au début des années deux mille la formule des holdings publics fut abandonnée au profit d'une nouvelle ayant eu pour nom les Sociétés de Gestion des Participation (S.G.P.). Les raisons de ce changement n'étaient pas expliquées, mais elles seraient liées à une volonté politique de recentralisation de la décision dans le secteur public marchand, comme ce fut le cas avec la modification introduite en ce moment-là sur la loi de la Monnaie et du Crédit. Les S.G.P. différencient en effet des holdings publics sur ce fait qu'elles ne furent plus dotées du droit de propriété sur les actions de leurs entreprises et ne furent pas non plus tenues de respecter le principe de l'obligation de résultat dans leur travail (GRIM, 2009, pp. 60-61). Cette évolution vint évidemment en contradiction avec l'esprit des réformes de l'autonomie, car l'autonomie de gestion ne devrait pas, en principe, se passer de la responsabilité des résultats obtenus.

Les E.P.E. qui demeurèrent soumises dans leur création, organisation et fonctionnement, aux mêmes règles propres aux sociétés de capitaux, ne virent ainsi pas leur autonomie effective se concrétiser. Elles continuaient en outre de souffrir des difficultés financières chroniques qu'elles avaient toujours eu, et ne réussissaient pas à lancer, dans la plupart des cas, de véritables projets d'investissement et de développement (GRIM, 2012, p. 84).

2.3 L'Entreprise Publique Nationale sous l'égide des Groupes Publics Industriels.

Au début de l'année 2015, le gouvernement décida de l'adoption d'une nouvelle formule pour la gestion du secteur public industriel marchand, en remplacement de celle des S.G.P. Les résultats enregistrés sous l'égide de ces dernières étant jugés insuffisants, l'Etat lui préféra une autre formule dite des « groupes publics industriels ».

Les groupes publics industriels sont créés, selon les concepteurs de la nouvelle réorganisation, en vue de valoriser les compétences que recèlent les entreprises publiques industrielles. Ils ont pour mission de rentabiliser financièrement les fonds publics investis en eux (KEFANE, 2015). C'est à dire la même mission dont avaient été chargés les holdings publics en 1995.

Les principales structures sur lesquels s'appuya l'organisation des groupes industriels publics sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Président Directeur Général. L'Assemblée Générale est composée de membres représentant l'Etat et présidée par le Ministre de l'Industrie et des Mines lui même, dans le cas des groupes relevant du secteur industriel (AMARNI, 2015).

Les concepteurs de cette restructuration ont indiqué qu'ils comptaient beaucoup sur l'initiative des managers des groupes publics et des entreprises qui leur sont rattachées. Mais la nouvelle configuration rompt avec le principe de la séparation des domaines d'intervention des responsables politiques de l'Etat de ceux reconnus aux entités ou personnes chargées de la gestion. Le risque de voir réapparaître au niveau du Ministère de tutelle des attitudes ou des agissements liés à une volonté de centralisation devient dans ces conditions fort important. Les changements fréquents de gouvernements risquent aussi de déstabiliser le travail courant des managers et même

la mise en oeuvre des plans stratégiques de leurs entreprises. Le Ministère de l'Industrie et des Mines a vu se succéder à sa tête cinq ministres de 2015 à 2020.

En l'absence de l'application stricte du principe de l'obligation du résultat imposé aux gestionnaires, et avec l'ambiguïté qui entoure encore celui de l'autonomie dont ils devraient disposer, il paraît peu probable de voir l'Entreprise Publique Nationale Industrielle fonctionner de façon efficace et réaliser des niveaux de performance satisfaisants. "On ne relance pas l'activité industrielle par décret ou par le volontarisme étatique, vision de la mentalité bureaucratique rentière". (MEBTOUL, 2015).

3. Evolution du taux de croissance économique en Algérie depuis 1989 jusqu'à 2018.

Depuis la fin des années 80, des réformes économiques profondes furent décidées en faveur du système de l'économie de marché et de l'ouverture sur le monde extérieur. La politique économique adoptée par le pays durant cette période connut quant à elle, suivant la conjoncture et les circonstances, trois périodes différentes: la période des réformes menées de façon autonome, la période du programme d'ajustement structurel et enfin celle des programmes pluriannuels d'investissements publics.

3.1 La période des réformes menées de façon autonome par le pays.

Cette période qui s'étale de 1989 à 1994 se caractérisait par une politique économique misant sur une réforme de transition progressive vers le système d'économie de marché. L'Entreprise Publique Economique y était considérée comme moyen principal pour relancer la production nationale, en particulier dans le secteur industriel. La conjoncture économique y était toutefois très défavorable, avec toutes les conséquences que l'on sait de la chute des prix du pétrole qui avait eu lieu en 1986. Les taux de croissance annuels enregistrés y étaient comme suit.

Table. N° (1) Taux de croissance annuel du P.I.B. en Algérie entre 1989 et 1994.

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Taux de croissance %	4,40	0,80	- 1,20	1,8	- 2,10	-0,9

Source: Banque Mondiale, Croissance du PIB (% annuel)-Algeria:

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=DZ>, consulté le 27/04/2020.

Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent que le taux de croissance annuel du P.I.B. était très bas entre 1990 et 1994. Il baissa, en effet, à 0,80% en 1990, puis à -1,20% l'année suivante, puis, après une remontée à 1,8% enregistrée en 1992, il rechuta au dessous de zéro atteignant consécutivement -2,10 et -0,9% les deux années suivantes. Cette situation est essentiellement due aux chamboulements causés par la crise financière que connut le pays après la chute des prix du pétrole. Le chiffre enregistré en 1989, lui, paraît dans ces conditions exceptionnellement élevé.

Les secteurs qui ont contribué le plus dans la production nationale et à sa croissance au cours de cette période sont ceux des hydrocarbures, de l'agriculture et des services. Le secteur industriel, lui, n'était pas au rendez-vous, comme nous le verrons prochainement, pour des raisons diverses

liées principalement à la crise financière et à l'instabilité politique vécue par le pays durant ces années là.

3.2 La période du programme d'ajustement structurel.

Cette période couvre les années de 1995 à 1998. Elle correspond à la durée fixée pour la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel imposé au gouvernement par les Institutions Financières Internationales, dans le cadre des négociations menées au sujet du rééchelonnement de la dette extérieure en 1994. Le dit programme se référait à une philosophie libérale orthodoxe misant sur le traitement par le choc (BENISSAD, 2004, p. 187) et avait pour but, entre autres, de fouetter la croissance économique en dehors du secteur des hydrocarbures et de dégager un surplus économique suffisant pour affronter les échéances des services de la dette après 1998. Les dispositions prises pour ce faire mirent l'accent plus fortement qu'auparavant sur la libération des prix, la maîtrise de la masse monétaire, la réduction du déficit du budget de l'Etat, et la réduction de la taille du secteur public en recourant à des programmes de privatisation (BOUDJEMAA, 2011, v1, p. 99), en plus de l'élargissement de l'ouverture économique sur le commerce international.

Le taux annuel de croissance économique enregistré au cours de cette période est comme indiqué dans le tableau suivant.

Table . (2) Taux de croissance annuel du P.I.B. en Algérie entre 1995 et 1998.

Année	1995	1996	1997	1998
Taux de croissance	+3,8	+4,1	+1,1	+5,1

Source: Banque Mondiale, Croissance du PIB (% annuel)-Algeria:

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=DZ>, consulté le 27/04/2020.

Les chiffres du tableau présentent une évolution positive importante de l'indicateur en question, comparativement à ce que l'on vit précédemment. La moyenne des taux enregistrés au cours des quatre années atteint en effet 3,5%, malgré la baisse significative enregistrée en 1997.

Les secteurs ayant contribué le plus dans l'évolution positive de la production nationale, durant ces années du programme d'ajustement structurel, restent toujours ceux des hydrocarbures, de l'agriculture et des services. Le secteur industriel, lui, continuait de souffrir de ses difficultés habituelles avec, en plus, une intensification de la concurrence étrangère qui fit perdre des parts de marché aux entreprises locales (BENISSAD, 2018, pp. 161-162)

3.3 La période des programmes pluriannuels d'investissements publics.

A la fin des années 90, le Gouvernement continuait toujours avec sa politique économique libérale, conformément aux accords signés avec les Institutions Financières Internationales. Mais l'accumulation de réserves de change de plus en plus importantes, suite à l'amélioration des prix du pétrole qui eut lieu au cours des premières années 2000, poussa petit à petit les responsables politiques du pays à opter pour une augmentation des dépenses publiques à travers des programmes

d'investissement pluriannuels. Les raisons invoquées à ce sujet se résument dans la volonté de l'Etat de faire en vue d'améliorer la satisfaction des besoins en services publics offerts à la collectivité, de moderniser les infrastructures du pays pour encourager et attirer les investissements des nationaux et des étrangers, et en fin pour « booster » la demande nationale afin de relancer la production dans les différents secteurs, en particulier celui de l'industrie.

Les programmes qui furent décidés dans ce cadre sont de l'ordre de quatre. Le premier mit l'accent sur la relance économique, il s'étala de 2001 à 2004 avec un montant global d'investissement de l'ordre de 525 milliards de dinars, l'équivalent d'à peu près 7 milliards de dollars. Le deuxième vint en « soutien à la croissance économique » relancée, il couvrit les années de 2005 à 2009, avec un montant global d'investissement de l'ordre de 4221 milliards de dinars, ce qui équivaut à peu près à 60 milliards de dollars. Le troisième, lui, eut un cachet de « programme de développement », couvrant les années de 2010 à 2014, avec un montant faramineux de 21214 milliards dinars, soit l'équivalent de 286 milliards de dollars. Le quatrième, en fin, fut décidé pour la période 2015-2019, avec un montant, presque aussi gigantesque que le précédent, de l'ordre de 21100 milliards de dinars, soit l'équivalent de 262 milliards de dollars. Les conditions de réalisation du dernier programme n'étaient cependant pas aussi favorables que celles des programmes qui l'avaient précédé, à cause de la chute des prix du pétrole sur le marché international depuis l'été de l'année 2014.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces programmes, le taux annuel de croissance économique de son côté évolua comme suit.

Tab. (3) Taux de croissance annuel du P.I.B. en Algérie entre 2001 et 2018

Année	01	02	03	04	05	06	07	08	09
T. de croissance (%)	3,0	5,6	7,2	4,3	5,9	1,7	3,4	2,4	1,6
Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18
T. de croissance (%)	3,6	2,9	3,4	2,8	3,8	3,7	3,2	1,3	1,4

Source: Banque Mondiale, Croissance du PIB (% annuel)-Algeria:

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=DZ>, consulté le 27/04/2020.

Ce qui apparaît globalement des chiffres du tableau ci-dessus, c'est que les taux de croissance que l'on pourrait considérer comme élevés ne furent enregistrés que pendant quatre années seulement sur les dix-huit ans de la période. Il ont eu lieu de plus au cours du premier programme de dépenses qui était le moins coûteux de tous. La moyenne annuelle de ces taux relatifs aux années 2002-2005 ne dépassa en outre pas 5,75 %, un niveau que l'on pourrait considérer comme « banal » dans beaucoup de pays émergents, qui n'eurent d'autant plus pas recours à des programmes d'investissements publics aussi gigantesques que les nôtres. Les taux des années de 2006 jusqu'à 2018, eux, paraissent généralement moyens ou même faibles, à tel point que l'on finisse par croire que les dépenses publiques énormément élevées durant cette période n'eurent en fait pas d'effet significatif sur la croissance économique tant recherchée.

Les secteurs qui contribuèrent positivement le plus dans la production nationale durant cette période restèrent globalement les mêmes que nous avons indiqués précédemment. Une baisse relative eut quand même lieu au niveau de la production du secteur des hydrocarbures durant la deuxième moitié de la période. La part des secteurs du bâtiment, des travaux publics et des services marchands connut elle aussi une augmentation significative avant de se stabiliser au cours des dernières années de la période. Le secteur industriel a pu, lui aussi, y enregistrer des taux de croissance annuels intéressants, d'environ 4%, mais sans pouvoir s'incrimer pour autant dans une dynamique réelle d'expansion et d'accumulation (O.N.S., 2019, Les comptes économiques en volume en 2015 à 2018, N° 862, pp. 4-6).

4. Contribution de l'Entreprise Publique Nationale Industrielle dans la croissance économique.

La contribution de l'E.P.N.I. dans la croissance économique du pays peut être mise en exergue à travers la contribution du secteur industriel national dans la valeur ajoutée globale, en tant que principal constituant du Produit Intérieur Brut, ainsi qu'à travers la contribution du secteur public industriel lui-même dans la valeur ajoutée réalisée par le secteur industriel national. Le revenu dégagé par le secteur public en question et l'emploi qu'il assure pourraient eux aussi refléter l'importance de ses capacités en matière d'accumulation et de dynamisme économique.

4.1 Evolution de la contribution relative du secteur industriel national dans la valeur ajoutée globale.

La contribution relative du secteur industriel national dans la valeur ajoutée globale connut une évolution positive qui paraissait intéressante à la fin de la période de l'expérience socialiste. Elle était de l'ordre de 19,3% en 1986 (Rachid BOUDJEMAA, 2011, v1, p. 207). L'ouverture économique qui exposa les opérateurs économiques nationaux à la concurrence étrangère et la crise financière qui sévissait dans le pays dès la fin des années quatre-vingts furent à l'origine d'une baisse continue et inquiétante de cette contribution, comme l'indiquent les chiffres du tableau ci-dessous.

Table N° (4) Evolution de la contribution des industries hors hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale de 1989 à 2018.

Année	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Contribution%	14,9	15,5	4,6	5,1	4,2	13,9	12,3	10,4	10,0	11,6
Année	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08
Contribution%	10,4	8,5	9,1	9,2	8,3	7,6	6,5	6,1	5,9	5,6
Année	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Contribution%	7,1	6,4	5,8	5,8	6,0	6,3	7,4	7,5	7,4	7,2

Source: Taux calculés par l'auteur sur la base des chiffres de l'O.N.S.: O.N.S. (2020), Rétrospective des Comptes Economiques de 1963 à 2018, pp. 62-64.

Les chiffres relatifs à la dite contribution prirent, en effet, dès le début de la période, une tendance baissière progressive mais lourde, ramenant le taux en question d'à peu près 15% en 1989 à environ 6% de 2005 à 2014. Le redressement qui paraît se produire à partir de 2015 serait probablement dû à la diminution de la contribution du secteur des hydrocarbures, suite à la chute

des prix du pétrole ayant eu lieu cette année là. Cette évolution constitue une régression très préjudiciable au processus du développement national, d'autant plus que l'industrie reste fortement liée aux objectifs d'augmentation de la productivité, de diversification des sources de richesse, et de modernisation de la vie sociale en général. La Tunisie et le Maroc, qui ne misaient pas autant que l'Algérie sur le secteur industriel, virent cet indicateur remarquablement augmenter et atteindre en 2004 18,7% pour la première et 17% pour le second (BOUZIDI, 2011, p. 187)

Le Gouvernement intensifia certes ses efforts en vue d'endiguer cette « désindustrialisation » massive, en particulier durant la première décennie deux mille. Il compta presque totalement sur les investisseurs étrangers et ceux du secteur privé national, sans pouvoir vraiment les attirer ou intéresser pour autant, pour de nombreuses raisons liées généralement à ce qu'on appelle «le mauvais climat des affaires ».

4.2 Evolution de la contribution relative du secteur public dans la valeur ajoutée du secteur industriel national.

La part du secteur public dans la valeur ajoutée du secteur industriel national avait dépassé 74% à la fin de la période socialiste. Les réformes économiques engagées depuis la fin des années quatre-vingts avaient pour but de rendre efficaces les entreprises du secteur public industriel, mais aussi d'ouvrir le champ à celles du secteur privé. La transition vers l'économie de marché devait, ainsi, augmenter progressivement la part des entreprises privées, afin qu'il y ait une concurrence réelle de plus en plus pressante entre les producteurs des différentes branches.

Les chiffres relatifs à la part du secteur public hors hydrocarbures dans la valeur ajoutée du secteur industriel national évoluèrent, sur le terrain, durant la période considérée, comme suit.

Table N° (5) Part relative des industries publiques hors hydrocarbures dans la valeur ajoutée du secteur industriel national de 1989 à 2018.

Année	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Part %	74,0	76,0	76,5	82,7	84,3	83,5	83,5	81,8	77,1	73,4
Année	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08
Part %	70,1	67,9	66,3	65,2	63,6	61,7	59,2	57,3	56,0	55,8
Année	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Part %	54,0	52,7	53,0	51,5	50,2	50,0	50,7	50,2	49,6	49,6

Source: Chiffres calculés par l'auteur sur la base des données publiées par l'O.N.S.: O.N.S. (2020), *Rétrospective des Comptes Economiques de 1963 à 2018*, pp. 62-64.

Les dits chiffres enregistrèrent, dans un premier temps, une augmentation progressive et continue partant de 74% en 1989 à 84,3% en 1993, pour entamer en suite une baisse très lente ayant duré jusqu'à 2012, avant de se stabiliser à environ 50% de 2013 à 2018. Cette évolution paraît être en contradiction avec les objectifs de la philosophie des réformes qui misaient sur la transition vers l'économie de marché et un rôle de plus en plus grandissant du secteur privé. Elle pourrait s'expliquer cependant par la conjoncture économique très difficile des années quatre-vingt-dix, mais aussi et surtout par les difficultés que rencontraient les entreprises privées à cause de la trop grande ouverture imposée au pays au profit des importateurs des produits étrangers.

Les entreprises publiques qui gardèrent leur part ainsi élevée n'étaient, en réalité, pas si productives que ça, puisqu'elles continuaient d'enregistrer des chiffres très insatisfaisants. L'indice de la production des industries hors hydrocarbures enregistra, par rapport à une base de 100 points fixée pour 1989, après une petite augmentation d'un point réalisée en 1990, une régression continue l'ayant fait baisser jusqu'à 68,9 en 1997. Il se stabilisa autour de 75 points de 1998 à 2010, (O.N.S., Rétrospective 1962-2011/ Industrie, p. 166) pour entamer en suite une lente et progressive remontée l'ayant permis d'atteindre 101,6 en 2018. (O.N.S., 2019, Activité industrielle 2009-2018, p. 25). Les chiffres des industries publiques manufacturières connurent eux aussi presque la même trajectoire d'évolution, avec toutefois une baisse beaucoup plus prononcée, en particulier au cours des dernières années de la période. En effet, l'indice de la production dans ce cas connu, après une toute légère remontée de moins d'un point en 1990, une régression presque régulière d'une longue durée l'ayant fait baisser jusqu'à 50,2 points en 2011 (O.N.S., Rétrospective 1962-2011/ Industrie, p. 166), pour remonter et se stabiliser entre 53 et 54 points de 2013 jusqu'à 2018 (O.N.S., 2019, Activité industrielle 2009-2018,, p. 25).

La montée très lente de la part des entreprises privées dénote, par ailleurs, d'un très grand retard pris dans la restructuration du secteur industriel national dans le sens de plus en plus de concurrence entre ses entreprises. "La privatisation en tant que facteur de restructuration globale et de dynamisation de l'économie productive, moteur des réformes couplée avec la démonopolisation(...) n'a jamais réellement commencé, la raison essentielle étant l'opposition des tenants de la rente sous le slogan « bradage du patrimoine national »" (MEBTOUL, 2013).

4.3 Evolution de l'Excédent Net d'Exploitation dégagé par les industries publiques manufacturières.

L'Excédent Net d'Exploitation représente le revenu primaire de l'entreprise dont dépent les salaires des employés, les bénéfices de cette dernière, et l'impôt qui revient à l'Etat. Son impact sur la croissance économique est déterminant puisqu'il s'agit de la source des revenus à l'origine de l'épargne, de l'investissement et de la demande.

Du fait du volume trop important des chiffres relatifs à l'indicateur en question, nous nous sommes contenté ici du montant global de l'E.N.E. de chacune des branches des industries publiques manufacturières, que nous avons calculé à partir des données publiées par l'O.N.S.

L'ENE est calculé selon l'équation suivante :

$$ENE = PB - CI - CFF - ILP - RS.$$

PB : Production Brute, CI : Consommation Intermédiaires, CFF : Consommation de Fonds Fixes, ou Amortissements, ILP : Impôts Liés à la Production, RS : Rémunérations des salariés (O.N.S., 2020, Rétrospective des Comptes Economiques de 1963 à 2018, p. 15).

Dans le cas des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME), qui constituaient auparavant la base de l'appareil productif industriel national, l'E.N.E. dégagé annuellement fut la plupart du temps de signe négatif durant les années

1989-2018. Les chiffres positifs concernent en outre beaucoup plus les années du début de la période que celles de sa fin. Le total de l'ensemble des montants en question, lui, fut de l'ordre de -78,131 milliards de dinars. Les industries textiles et celles des cuirs et des chaussures, eurent, elles aussi, un E.N.E. annuel négatif la plupart du temps. Le montant global atteignit -66,951 milliards de dinars, dans le premier cas, et -45,72 milliards dans le deuxième. Le reste des industries manufacturières publiques eurent, quant à elles, des montants globaux de signe positif mais ils n'étaient pas nécessairement satisfaisants pour autant. Dans le cas des industries des matériaux de construction le montant total de l'E.N.E. dégagé fut de l'ordre de 265,193 milliards de dinars. Il fut de 53,017 milliards dans les industries chimiques, de 332,189 milliards dans les industries agroalimentaires, et de 38,720 milliards dans les industries du bois, liège et papier. Le total de l'ensemble de ces montants qui représente l'E.N.E. total des industries citées ci-dessus, dégagé sur une période d'une trentaine d'années, lui, atteint 539,465 milliards de dinars (Voir : O.N.S., 2020, Rétrospective des Comptes Economiques de 1963 à 2018, pp. 31-60).

Il est à noter, dans ce sillage, que l'évaluation de l'E.N.E. faite par l'ONS s'appuie sur un montant des ILP (Impôts Liés à la Production) net des subventions d'exploitation (O.N.S., 2020, Rétrospective des Comptes Economiques de 1963 à 2018, p. 15).

Par ailleurs, le montant global des opérations d'assainissement financier décidées au profit des entreprises publiques nationales atteignit, de son côté, entre 1989 et 1999 environ 800 milliards de dinars, c'est-à-dire l'équivalent de 14 milliards de dollars (LAMIRI, 1999, p. 288). Pour la période 1990-2013 le montant fut au minimum de l'ordre de 70 milliards dollars (LAMIRI, 2013, pp. 245-246). Si on prenait, à titre d'exemple, un taux de change de 100 DA pour 1 US \$, l'équivalent du dernier montant atteindrait en dinar algérien 7000 milliards. Les 539,465 milliards de dinars d'E.N.E. global calculé ci-dessus n'en constitue que 7,7 %.

4.4 Contribution des industries publiques manufacturières dans l'emploi.

L'Entreprise Publique Nationale Industrielle se caractérisait, depuis sa création, par son nombre pléthorique d'employés. Elle eut recours, durant les années quatre-vingt-dix, à des programmes de compression d'effectifs pour réduire un tant soit peu le nombre de ses employés, avant de les laisser diminuer « naturellement » avec le temps. Durant les premières années 2000 le Gouvernement décida, à plusieurs reprises, de privatiser un nombre de plus en plus important d'entreprises publiques. Les effectifs de ces dernières y étaient toujours considérés comme trop importants.

Depuis la deuxième moitié de la première décennie deux mille, on constate, selon les chiffres publiés par l'O.N.S., une diminution des effectifs dans l'ensemble des industries publiques manufacturières. Si on prend le cas des ISMME, on trouve que le nombre total des effectifs qui y était de l'ordre de 47339 en 2006 n'atteignit que 42716 en 2018, après avoir baissé jusqu'aux alentours de 34000 en 2010-2011. La même évolution fut enregistrée dans le cas des industries des matériaux de construction qui virent leurs effectifs diminuer de 17374 en 2006 à 14231 en 2018, en passant par un creu qui descendit jusqu'à 13135 en 2012. Les industries chimiques-pharmaceutiques, et celles des textiles enregistrèrent quant à elles une diminution régulière dans leurs effectifs qui passèrent entre 2006 et 2018 de 11736 à 6314, pour les premières, et de 14308 à

6957 pour les secondes. Les industries agroalimentaires, celles des peaux et cuirs ainsi que celles du bois et papier connurent elles aussi une baisse, quoique moins régulière que dans les cas précédents, dans leurs effectifs qui passèrent entre 2006 et 2018 de 24111 à 16479 pour le premier cas, de 2545 à 1500 pour le second, et de 9992 à 7829 pour le troisième (l'ONS, 2015, *Activité industrielle 2014*, p. 42, et ONS, 2019, *Activité industrielle 2009-2018*, p. 41).

Au niveau de l'ensemble des branches des industries publiques manufacturières, le nombre total des effectifs qui s'élevait à 127405 en 2006 baissa à 96026 en 2018, perdant 24,6 % de son niveau initial entre le début et la fin de la période. En termes relatifs, le total des employés des industries publiques manufacturières représente seulement 6,4 % du total des effectifs du secteur industriel national en 2017. Il ne représente que 0,88% de l'ensemble de la population effectivement employée au cours de la même année (Taux calculés à partir des données de l'ONS, 2019, *Activité industrielle 2009-2018*, p. 41, et de celles de la Banque d'Algérie, 2018, *Rapport annuel 2017 Evolution économique et monétaire en Algérie*, p. 111).

5. Conclusion.

D'après ce que nous venons de constater à travers cette étude, l'Entreprise Publique Nationale Industrielle paraît avoir beaucoup perdu de son importance au sein d'économie nationale depuis le début des réformes de l'autonomie jusqu'à nos jours. Sa contribution dans l'emploi s'avère marginale et elle diminue encore avec le temps. La contribution de son secteur d'activité dans la valeur ajoutée globale enregistre depuis le début de cette période une régression inquiétante. Elle ne dégage plus de revenus positifs suffisants et les assainissements financiers que le Gouvernement décide périodiquement à son profit coûtent de plus en plus cher. Cette entreprise ne peut contribuer, par ses propres moyens, ni à l'épargne nationale, ni à l'investissement, ni en fin de compte à la croissance économique.

L'hypothèse que nous avons avancée au début de cette étude s'avère ainsi vérifiée.

Les causes les plus importantes de cet état de fait résident, comme nous avons pu le constater, dans l'hésitation et l'indécision perpétuelles du gouvernement dans la concrétisation des réformes structurelles indispensables aussi bien au niveau de l'E.P.N.I. qu'au niveau de l'économie nationale.

Les propositions que nous pourrions formuler en vue de faire sortir l'E.P.N.I. de cette situation se résument dans les points suivants:

- Mettre fin aux immixtions des services de l'administration centrale dans les affaires de gestion des entreprises publiques nationales industrielles, à travers le rétablissement de la séparation des domaines d'intervention de l'Etat et des gestionnaires, comme ce fut le cas avec des réformes de l'Autonomie de 1988 et de 1995;
- Création d'une instance autonome, rattachée directement à la Présidence de la République, qui serait chargée du contrôle stratégique des entreprises publiques nationales industrielles, sous la responsabilité totale et effective de spécialistes expérimentés,

L'Entreprise Publique Nationale Industrielle et sa contribution dans la croissance économique en Algérie durant la période 1989-2018.

- Choix des cadres dirigeants sur la base des critères de compétence, d'expérience et de résultats déjà obtenus ;
- Mise en place de systèmes de gestion s'appuyant sur une responsabilisation effective des gestionnaires et une évaluation sincère des résultats de leur travail de façon périodique, avec les dispositifs de rectifications nécessaires prévues pour les différents cas de figure;
- Exposition des entreprises publiques nationales industrielles de façon définitive aux règles du marché pour mettre fin aux assainissements financiers répétitifs et trop coûteux qui sont continuellement décidés à leur profit;
- Ouverture du secteur des industries dites lourdes aux investisseurs privés nationaux, à travers la levée des différentes entraves bureaucratiques dressées contre eux, afin de créer un climat et une pression de concurrence qui puissent améliorer les performances des entreprises y opérant et élever leur niveau de compétitivité.

5. Liste Bibliographique:

• Livres .

- BENISSAD Mohamed El-Hocine (2004), *Algérie: De la planification socialiste à l'économie de marché*, ENAG Editions, Alger.
- BENISSAD Hocine (2018), *De la transition économique: l'expérience algérienne (1988-2018)*, O.P.U., Alger.
- BOUDJEMAA Rachid (2011), *Economie du développement de l'Algérie 1962-2010*. (Vol. 1), Dar El Khaldounia, Alger.
- BOUDJEMAA Rachid (2011), *Economie du développement de l'Algérie 1962-2010*. (Vol. V 2), Dar El-Khaldounia, Alger.
- BOUZIDI Abdelmadjid (1988), *25 questions sur le mode de fonctionnement de l'économie algérienne*, Les imprimeries de l'A.P.N, Alger.
- BOUZIDI Abdelmadjid (1999), *Les années 90 de l'économie algérienne: les limites des politiques conjoncturelles*, ENAG Editions, Alger.
- BOUZIDI Abdelmadjid (2011), *Economie algérienne: Eclairages*, ENAG Editions, Alger.
- DEBBOUBE Youcef (1995), *Le nouveau mécanisme de l'économie algérienne*, O.P.U., Alger.
- GRIM Nordine (2009), *Algérie: l'interminable transtion*, Editions CASBAH, Alger.
- GRIM Nordine (2012), *Entrepreneurs, Pouvoir et Société en Algérie.*, Editions CASBAH, Alger.
- LAMIRI Abdelhak (1999), *Crise de l'économie algérienne: Causes, mécanismes et perspectives de redressement*, Les Presses d'Alger, Alger.
- LAMIRI Abdelhak (2013), *La décennie de la dernière chance: émergence ou déchéance de l'économie algérienne*, CHIHAB Editions, Alger.

• Sites web .

- AMARNI Abdelkrim (2015), *Un plan Marshall pour le secteur public*, <https://www.djazairess.com/fr/lexpression/211433>, Consulté le 15/06/ 2020.
- Banque d'Algérie (2018), *Rapport annuel 2017 Evolution économique et monétaire en Algérie*, <https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2017/rapportba2017.pdf>, Consulté le 20/06/2020.
- Banque Mondiale (année non indiquée), *Croissance du PIB (% annuel)-Algeria:* <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=DZ>, consulté le 27/04/2020.
- KEFANE Zahra (2015): *Vers la relance du secteur industriel algérien*, <https://www.djazairess.com/fr/lnr/240918>, consulté le 15/06/2020.
- MEBTOUL Abderrahmane (2013), *Dossier privatisation : La vérité sur la panne du processus de privatisation en Algérie*, <https://www.djazairess.com/fr/reflexion/26927>, consulté le 20/06/ 20.
- MEBTOUL Abderrahmane (2015), *Permettront-ils de dynamiser l'économie algérienne dans le cadre des valeurs internationales ?* <https://www.djazairess.com/fr/lnr/240991>, consulté le 15/06/20.
- O.N.S. (2015), *L'Activité industrielle Année 2014*, http://www.ons.dz/IMG/pdf/Activite_industrielle_2014_.pdf, Consulté le 15/06/20.
- O.N.S. (2019), *Activité industrielle 2009-2018*, <http://www.ons.dz/IMG/pdf/industrielle-cs2009-2018.pdf>, consulté le 20/06/2020
- O.N.S. (2019), *Les comptes économiques en volume de 2015 à 2018*, N° 862, <http://www.ons.dz/IMG/pdf/comptesv2015-2018-2.pdf>, consulté le 20/06/2020.
- O.N.S. (2020), *Rétrospective des Comptes Economiques de 1963 à 2018*, http://www.ons.dz/IMG/pdf/Retrospective_comptes_Economiques_1963_2018.pdf, consulté le 20/06/2020.
- O.N.S., (année non indiquée) *Rétrospective 1962-2011/ Industrie :* http://www.ons.dz/IMG/pdf/CH9-INDUSTRIE_.pdf, consulté le 11/05/2020.

• Textes législatifs.

- Loi n° 88-03, *relative aux fonds de participation, du 12 janvier 1988*, JORADP N°2, 1988.